

ASSEMBLÉE NATIONALE10 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 133

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. Delaporte, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure,
M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud,
M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 8, substituer au montant :

« 18,3 milliards d'euros »

le montant :

« 9,2 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à réduire de moitié l'objectif d'amortissement de la CADES pour 2023 de 18,3 milliards d'euros à 9,2 milliards d'euros, et ainsi dégager 9,1 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Ces milliards d'euros dégagés permettront de financer les multiples défis de notre Sécurité sociale : grand âge, hôpital public, santé mentale, santé infantile, etc.

Tel est l'objet de cet amendement.